

AR Prefecture

063-216300566-20260424-2026_35-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

Nombre de membres :

En exercice : 11

Présents : 11

Procurations :

Votants : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BROUSSE

Séance du 24 avril 2026

L'an **deux mille vingt-six le vendredi 24 avril à 20 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BROUSSE, dûment convoqué le 16 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. DUGNAS Sébastien, Maire.

Présents : Mmes AUBRY Marie-Ange, CHEROUX Yvette, VEYSSIERE Christine, GRAZON Roseline, BOSQUET Marion, Mrs DUGNAS Sébastien, BONNET Christian, FOUGÈRE Gilles, VAISSE Bernard, AUJARDIAS René et GACON Damien.

Absents ayant donné pouvoir :

Absent :

Secrétaire de séance désigné : M. BONNET Christian

Délibération N°2026_35

Objet : Subventions communales 2026 aux associations - validation

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer le montant des subventions 2026 octroyées aux associations.

Considérant les dossiers de subventions déposées en mairie ;

Considérant les subventions déjà versées (votés en séance du 5 mars 2026) ;

Considérant que l'attribution des subventions sollicitées par les associations, revêt un intérêt communal et social ;

Vu les conseillers municipaux ne prenant pas part au vote, étant donné leur appartenance au bureau d'une association subventionnée (Mme BOSQUET Marion pour l'APE, M. VAISSE Bernard et M. BONNET Christian pour l'Association du Jumelage Brousse – Ville-le-Marclet, M. AUJARDIAS René pour l'association Brousse et son Histoire, M. VAISSE Bernard pour le Club du 3^{ème} âge Les Genêts d'Or) ;

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

➔ **DÉCIDE** d'accorder les subventions 2026 aux associations mentionnées ci-dessous pour un montant total de 1425,00 € :

Associations	Montant Subvention	Nombre de votants
Comité des fêtes de Brousse	250,00 €	11
APE de Brousse, Saint-Jean-des-Ollières, Sugères	250,00 €	10
Association Brousse et son Histoire	250,00 €	10
Association du Jumelage de Brousse Ville-le-Marclet	250,00 €	9
Association Club du 3 ^{ème} âge Les Genêts d'Or	175,00 €	10
Association La Sauce de Brousse	250,00 €	11

AR Prefecture

063-216300566-20260424-2026_35-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

- ➔ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026 à l'article 65748 ;
- ➔ **DIT** que, pour les associations qui n'ont pas encore déposé de dossier de demande de subvention, peuvent toujours le faire en cours d'année et que ces dernières seront étudiées dans la limite du montant total fixé et après déduction des subventions déjà versées ;
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions.

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que sa transmission au représentant de l'Etat

Le secrétaire de séance
Christian BONNET



Le Maire,
Sébastien DUGNAS

